

Date d'émission : 26-nov.-2024

Date de révision : 26-nov.-2024

Numéro de révision : 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit	C-21148100-002_PGP_CLPR7_EUR_SAW
Nom du produit	P&G Professional Dreft Professional Platinum Plus (vaatwastabletten-lave vaisselle)
Forme du produit	Mélange
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Réservé aux utilisateurs professionnels
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux	SU 22 - Usages professionnels
Catégorie de produit	Dose unitaire pour lave-vaisselle
Catégorie d'utilisation	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Fabricant
FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)	Belgium P&G Mechelen (Malines), Hombeeksesteenweg 323, B - 2800 Mechelen, Antwerpen, Belgium Tel: 32-15-455611 Fax: 32-15-455615
BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)	
Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com	

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail : customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59
	Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245
	Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
--	----------------------

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir
Boire un peu d'eau pour diluer
P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

EUH208 - Contient Protease Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

PBT & vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances
non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Estimation de la toxicité aiguë
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	15630-89-4	10 - 20	01-2119457 268-30	239-707-6	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Eye Dam. 1 (H318) Ox. Sol. 3 (H272)	Eye Dam. 1 :: 25%<=C<100% Eye Irrit. 2 :: 7.5%<=C<25%	-	-	-
Sodium Carbonate	497-19-8	10 - 20	01-2119485 498-19	207-838-8	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	-
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydr	3794-83-0	5 - 10	01-2119647 955-23	223-267-7	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Eye Irrit. 2 (H319)	Eye Irrit. 2 :: 30%<=C<1	-	-	-

oxyethyliden e)bis-, sodium salt (1:4)						00%			
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-isotridecyl-.omega. a.-hydroxy- (Alfonic TDA-7) / Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.- hydroxy-, branched (Marlipal O 13/70)	69011-36-5	5 - 10	Aucune donnée disponible	-	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-	-
PPG/PEG/P PG-3/14-15/ 9-16 Propylheptyl Ether	166736-08-9	1 - 5	Aucune donnée disponible	605-450-7	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-	-
Disodium Disilicate	13870-28-5	1 - 5	01-2119485 031-47	237-623-4	Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-	-
Alcohols, C13-15-branched and linear, butoxylated ethoxylated (monomethyl- and monoethyl-branched/Bu O=2,EO=5)	111905-53-4	1 - 5	Aucune donnée disponible	601-137-4	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Irrit. 2 (H319)	-	1	-	-
Protease	9014-01-1	0 - 1	01-2119480 434-38	232-752-2	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Dam. 1 (H318) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H335)	-	1	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer et

Ingestion	isoler les chaussures et vêtements contaminés. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Interrompre l'utilisation du produit. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Boire un peu d'eau pour diluer.
Protection individuelle du personnel et premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.
-----------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
-----------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
---	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
---	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.
Méthodes de nettoyage	Petites quantités de déversement de solide : rincer à l'eau. Déversement important : Pelleter le déversement de solide dans des récipients pouvant fermer. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
--------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation	Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas
-------------------------------------	--

sans danger

Remarques générales en matière d'hygiène

manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter toute génération de poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec. Tenir à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Protease	-	-	-	-	TWA-GVI: 0.00004 mg/m³; Sk RS
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Sodium Carbonate	-	TWA: 5 mg/m³; Ceiling: 10 mg/m³;	-	-	-
Protease	-	-	Ceiling: 0.00006 mg/m³;	TWA: 1 glycine unit/m³; STEL: 3 glycine unit/m³; S	-
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Protease	-	-	RS	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Protease	TWA: 0.00006 mg/m³; STEL: 0.00006 mg/m³;	-	Ceiling: 0.00006 mg/m³;	-	-
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Sodium Carbonate	-	TWA: 1 mg/m³; STEL: 3 mg/m³;	-	-	-
Protease	Ceiling (VLE-CM): 0.00006 mg/m³;	-	-	-	STEL (VLA-EC): 0.00006 mg/m³; S
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israel - Occupational Exposure Limits - TWAs	Turquie
Protease	TLV-NGV: 1 glycine unit/m³; STEL (Bindande KGV): 3 glycine unit/m³;	STEL-KZGW: 0.00006 mg/m³; S	TWA: 0.00004 mg/m³; STEL: 0.00012 mg/m³; poS	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les

organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	Travailleur - cutanée, long terme - locale	Travailleur - inhalation, long terme - locale
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	-	-	12.8 mg/cm2	5 mg/m ³
Sodium Carbonate	-	-	-	10 mg/m ³
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	48 mg/kg bw/day	16.9 mg/m ³	-	10 mg/m ³
Disodium Disilicate	318 mg/kg bw/day	11.21 mg/m ³	-	-
Protease	-	-	-	0 mg/m ³

Nom chimique	Consommateur - orale, long terme - locale	Consommateur - inhalation, long terme - locale et systémique	Consommateur - cutanée, long terme - locale et systémique
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	-	-	6.4 mg/cm2
Sodium Carbonate	-	5 mg/m ³	-
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	-	10 mg/m ³	-
Protease	-	0 mg/m ³	-

Nom chimique	Consommateur - orale, long terme - systémique	Consommateur - inhalation, long terme - systémique	Consommateur - cutanée, long terme - systémique
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	2.4 mg/kg bw	4.2 mg/m ³	24 mg/kg bw/day
Disodium Disilicate	1.59 mg/kg bw	2.39 mg/m ³	159 mg/kg bw/day
Protease	2.86 mg/kg bw	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, court terme - systémique	Travailleur - inhalation, court terme - systémique	Travailleur - cutanée, court terme - locale	Travailleur - inhalation, court terme - locale
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	-	-	12.8 mg/cm2	-

Nom chimique	Consommateur - inhalation, court terme - locale	Consommateur - cutanée, court terme - locale
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	-	6.4 mg/cm2

Nom chimique	Consommateur - orale, court terme - systémique	Consommateur - inhalation, court terme - systémique	Consommateur - cutanée, court terme - locale et systémique
Protease	17.28 mg/kg bw	-	-

**Concentration prévisible sans effet
(PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	0.035 mg/L	0.035 mg/L	0.035 mg/L
Phosphonic acid,	0.096 mg/L	0.01 mg/L	-

P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)			
Disodium Disilicate	7.5 mg/L	7.5 mg/L	-
Protease	0.002 mg/L	0 mg/L	0.002 mg/L

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	-	-	16.24 mg/L	-	-	-
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene) bis-, sodium salt (1:4)	193 mg/kg dw	19.3 mg/kg dw	58 mg/L	14 mg/kg dw	-	-
Disodium Disilicate	29.4 mg/kg dw	29.4 mg/kg dw	28 mg/L	1.47 mg/kg dw	-	-
Protease	-	-	65 mg/L	0.568 mg/kg dw	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide
Aspect Poche double phase : poudre tachetée avec partie supérieure liquide
Couleur coloré
Odeur Agréable
Seuil olfactif non applicable

Propriété
Point de fusion / point de congélation Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible

Inflammabilité

Remarques • Méthode

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible

pour les produits liquides
Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit. Aucune donnée disponible.

Température d'auto-inflammabilité	> 75 °C
Température de décomposition	Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit.
UN Test H.4

pH	10 - 11.4
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit.
Liquide 6 – 8.5
Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit.

Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit.

Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
------------------------	--------------------------

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit.

Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
--------------------	--------------------------

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit.

Densité relative	Aucune donnée disponible
------------------	--------------------------

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit.

Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
-------------------	--------------------------

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit.

Caractéristiques des particules

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit.

Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges	Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité.

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	893 mg/kg bw (Rat)	> 2000 mg/kg bw (Rabbit)	-
Sodium Carbonate	2800 mg/kg bw (Rat)	> 2000 mg/kg bw (Rat)	-
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	940 mg/kg bw (Rat)	> 5000 mg/kg bw (OECD 402) (Rabbit)	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-isotridecyl-.omega.-hydr	1009 mg/kg (Rat)	-	-

oxy- (Alfonic TDA-7) / Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy -, branched (Marlipal O 13/70)			
PPG/PEG/PPG-3/14-15/9-16 Propylheptyl Ether	>1000 < 2000 mg/kg bw (OECD 423) (Rat)	-	-
Disodium Disilicate	2000- 3150 mg/kg bw (OECD 401) (Rat)	-	-
Alcohols, C13-15-branched and linear, butoxylated ethoxylated (monomethyl- and monoethyl-branching/BuO=2,E O=5)	500 mg/kg bw (Rat)	-	-
Protease	1728 mg/kg bw (OECD 401) (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Toxicité aiguë

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	-	70.7 mg/L (Pimephales promelas; 48 h)	-	4.9 mg/L (Daphnia pulex; 48 h)
Sodium Carbonate	101 mg/L (algae, various)	300 mg/L (Lepomis macrochirus; 96 h)	-	215 mg/L (Ceriodaphnia sp.; 48 h)
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	-	-	251 mg/L (IC0; DIN 38412-8; Photobacterium phosphoreum; 0.5 h)	754 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Disodium Disilicate	44.1 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	500 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	720 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	491 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Protease	1.58 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	15.6 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	-	0.327 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	-	-	2 mg/L (Daphnia pulex; 2 d)	-	-
Sodium Carbonate	100 mg/L (algae, various)	-	-	-	-
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	-	60 mg/L (OECD 204; Oncorhynchus mykiss; 14 d)	9.63 mg/L (EPA 66013-75-009; Daphnia magna; 28 d)	(200 mg/L (anaerobic sludge; 11 d))	286 (11 d)
Disodium Disilicate	18 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	-	250 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	-	-
Protease	0.042 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 3 d)	0.15 mg/L (OECD 210; Pimephales promelas; 32 d)	1.14 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 0.875 d)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	22.9 % (ISO 5815; O2 consumption; 28 d)	-	-	0.3 (70 d)
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-isotridecyl-.omega.-hydroxy- (Alfonic TDA-7) / Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched (Marlipal O 13/70)	60 % (OECD 301B)	-	-	-
Alcohols, C13-15-branched and	60 % (OESO 301B,28d)	-	-	-

linear, butoxylated ethoxylated (monomethyl- and monoethyl-branching/BuO=2,EO=5)				
Protease	102 % (EPA OPPTS 835.3110; CO2 evolution; 29 d)	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	-3
Protease	-3.1

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	-3 (OECD 107)	71
Protease	-1.3 (OECD 107)	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Nom chimique	log Koc
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	16610

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de
déchet selon EWC 07 06 01

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non pertinent
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage	Non pertinent
14.5 Polluant marin	non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)
aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)
Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

Polluants organiques persistants

non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) Regulation (EU) 2024/590

non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Full text of any hazard and/or precautionary statements referred to under Sections 2-15

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
DS	Sensibilisant cutané	DFG	Fondation allemande pour la recherche

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul

Date d'émission : 26-nov.-2024

Date de révision 26-nov.-2024

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité